



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 54 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations  
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

## **Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

#### *Résumé*

Conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir [A/61/19/Rev.1](#), par. 232), le tableau figurant dans le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'application des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2020 ([A/74/19](#)). Ce tableau complète le rapport du Secrétaire général ([A/75/563](#)). Pour chaque recommandation, on y trouvera un bref résumé et le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Comité spécial.



Par. dans  
A/74/19

## I. Introduction

18 Il convient de mener une étude préalable de faisabilité afin d'évaluer l'étendue et le coût total du projet de construction d'un mur commémoratif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Faute d'un financement approuvé à cette fin par l'Assemblée générale, les États Membres sont encouragés à verser des contributions volontaires pour permettre le financement de l'étude et, par la suite, la construction dudit mur.

22 Un exposé informel traitant des problèmes opérationnels sur le terrain, dans lequel figure notamment une analyse par le Secrétariat de l'évolution de la situation dans les opérations de maintien de la paix en cours, sera présenté au Comité spécial des opérations de maintien de la paix au début de sa session de fond.

## II. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

36 Le Secrétariat continue de prendre des mesures pour veiller à ce que toutes les catégories de personnel en poste dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies respectent les normes de conduite les plus élevées et faire en sorte qu'il en soit de même pour le personnel appelé à être déployé. À cet effet, au stade de la constitution des forces, il est tenu compte des antécédents de fautes et des mesures correctives prises, et les attestations nécessaires sont fournies. Toute personne nommée par un État Membre pour servir en tenue dans les opérations de maintien de la paix doit certifier n'avoir jamais été impliquée dans la commission de violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Les antécédents d'inconduite de l'ensemble du personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix continuent d'être vérifiés dans le Système de suivi des fautes professionnelles. Concernant le personnel civil, on vérifie qu'aucun antécédent d'exploitation et d'atteinte sexuelle n'a été signalé dans la base de données ClearCheck, qui regroupe toutes les données fournies par les entités du système des Nations Unies.

37 La prévention, l'application de la loi et les mesures correctives demeurent au cœur de l'action entreprise par le Secrétariat pour promouvoir la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des informations détaillées sur l'action menée et les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général consacré aux dispositions spéciales visant à prévenir ce type de faits, à paraître au début de l'année 2021. Des données actualisées sur les efforts faits et les mesures prises pour lutter contre les actes répréhensibles, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans les opérations de maintien de la paix sont également communiquées au Comité spécial à l'occasion d'exposés informels.

39 Conformément aux dispositions prévues dans les mémorandums d'accord conclus entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents, les États Membres sont prévenus de toute allégation de faute, y compris d'exploitation et d'atteintes sexuelles, sitôt que des indices convaincants sont portés à l'attention du Secrétariat, de manière qu'ils puissent désigner des enquêteurs nationaux et procéder aux enquêtes voulues. Dans le cas où l'ONU enquête sur des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles visant des membres du personnel ayant qualité d'experts en mission ou dans les cas où l'État Membre n'a pas désigné d'enquêteur national, le Secrétariat communique les conclusions de l'enquête menée par l'Organisation à l'État Membre contributeur concerné, de sorte qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent contre les auteurs des faits, le cas échéant.

41 Au stade de la constitution des forces et des effectifs, le Secrétariat continue de demander aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de lui confirmer par écrit que les contingents ont reçu une formation avant déploiement, dispensée à l'aide des supports de formation de l'ONU. Outre la formation préalable au déploiement, des cours d'initiation, de remise à niveau et

Par. dans  
A/74/19

de formation de formateurs sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles continuent d'être dispensés aux membres du personnel de toutes les opérations de maintien de la paix à leur arrivée sur le terrain. Au cours de la période considérée, une campagne de sensibilisation a été menée pour inviter les États Membres à prévoir un programme de formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans leurs activités nationales de formation, idéalement dispensé en ligne ou, à défaut, selon toute autre modalité adaptée. Des activités continuent d'être menées régulièrement pour sensibiliser le personnel des Nations Unies aux conduites prohibées, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les modules de formation de base préalable au déploiement comprennent un volet sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

43 En ce qui concerne la formation et la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales, un nouveau guide de poche sur les devoirs du personnel de maintien de la paix a été publié à la demande des missions et le Bureau des affaires militaires met la dernière main au tout premier manuel de gestion environnementale, qui s'adresse aux commandants militaires. Le Bureau et la Division de la police disposent l'un et l'autre d'un réseau de coordonnateurs et de coordonnatrices pour les questions environnementales, tiennent régulièrement des visioconférences [suspendues entre mars et août 2020 en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19)] et organisent des séances visant à mettre en commun les bonnes pratiques et à renforcer les capacités. Avec l'aide de la Division de la police, les composantes Police ont perfectionné leur cadre de gestion de l'environnement. En complément des activités de formation et de sensibilisation, les pays fournisseurs de contingents ont prêté leur concours aux activités de liquidation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en mettant à disposition leurs compétences et leurs moyens et en faisant ainsi en sorte que les meilleures pratiques environnementales soient suivies. Dans le cadre du Groupe de travail de 2020 sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents, les États Membres ont accepté d'inclure dans le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix les documents de réflexion présentés par le Secrétariat (directives et orientations concernant les travaux secondaires d'aménagement visant à synchroniser les générateurs en vue d'accroître le rendement énergétique et à assurer le traitement et l'élimination adéquats des déchets médicaux afin d'améliorer la santé, la sûreté et la sécurité des populations locales et du personnel des Nations Unies). Les missions continuent d'élaborer des plans de gestion des infrastructures énergétiques et des plans de gestion des déchets, dans lesquels sont énumérées les activités à mener en priorité dans ces deux domaines et qui s'avéreront utiles au stade de la planification du déploiement des contingents et du personnel de police fournis par les pays concernés.

44 Dans le cas de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA), qui a pour mandat de protéger les monuments culturels, le cours d'initiation que l'ensemble du personnel (civil, militaire et policier) est tenu de suivre comporte un volet destiné à mieux lui faire connaître ces questions. La question des pratiques culturelles et religieuses est quant à elle abordée dans le module 3.2 (« Respect de la diversité ») des modules de formation de base préalable au déploiement, qui sont également obligatoires pour l'ensemble du personnel.

45 Des lignes directrices relatives aux mécanismes de coordination entre le personnel militaire et le personnel de police dans les opérations de paix (réf. 2019.16) ont été mises au point et approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix. Elles donnent des indications aux composantes militaires et aux composantes Police des opérations de paix des Nations Unies chargées d'exécuter des mandats visant à réduire les menaces et à protéger les civils. Elles portent sur la coordination entre le personnel militaire et le personnel de police dans de nombreux contextes opérationnels marqués par l'insécurité et les troubles à l'ordre public, ainsi que dans les contextes opérationnels où il s'agit de répondre à des besoins de protection. En outre, elles définissent clairement les fonctions militaires et les fonctions de police. Des instructions permanentes sur la

Par. dans  
A/74/19

continuité des opérations militaires et des opérations de police dans le contexte de la COVID-19 sont également en passe d'être publiées. Le cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix a continué d'être renforcé, comme en témoignent les progrès accomplis dans l'élaboration des manuels sur le renseignement criminel et sur les activités de police fondées sur le renseignement et les avancées réalisées dans le programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, qui s'appuie sur des supports mis au point au titre du cadre d'orientation stratégique.

46

Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont commencé à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie sur l'utilisation des technologies dans les opérations de maintien de la paix et comptent qu'elle sera achevée en avril 2021. La stratégie portera sur plusieurs domaines d'action liés au maintien de la paix, y compris la sûreté et la sécurité et les performances. Le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau des affaires militaires ont mis au point un concept des opérations relatif à la défense des camps qui tire parti des technologies disponibles sur le marché pour renforcer la détection des menaces, favoriser l'appréciation de la situation et améliorer la capacité de résistance en cas d'attaques par tirs indirects. Un large éventail de solutions est désormais disponible sur contrat, y compris pour l'appui opérationnel et l'entretien. Compte étant tenu des enseignements tirés après examen des lettres d'attribution, ces contrats permettront de couvrir les différents types d'attaques subies par le personnel et les camps des Nations Unies. Les technologies visées sont largement utilisées par les États Membres et leur efficacité et leur utilité dans le contexte du maintien de la paix sont éprouvées.

Le Bureau de l'informatique et des communications œuvre également à la mise en place de solutions respectueuses de l'environnement qui permettent d'atténuer l'impact des opérations de paix sur les ressources locales limitées et de réduire leur exposition aux actes hostiles en diminuant le nombre de convois logistiques. La MINUSMA s'emploie à mettre au point un nouveau système de production et de stockage d'électricité, qui repose sur des ressources renouvelables et des capacités de stockage de déchets non dangereux et permet de produire de l'électricité au même prix que les groupes électrogènes alimentés au diesel. Ce projet pilote, circonscrit à Bamako dans un premier temps, est susceptible de révolutionner la manière dont les missions de maintien de la paix produisent leur électricité, ce qui leur permettrait d'atténuer leur empreinte écologique et de réduire le nombre de convois chargés d'amener du carburant dans les zones reculées et, partant, de limiter les pertes en cas d'attaque.

### III. Partenariats

52

Le Secrétariat continue de collaborer avec les organisations régionales et sous-régionales pour renforcer la planification stratégique et l'interopérabilité et la complémentarité opérationnelles sur le terrain, y compris avec l'Union africaine et l'Union européenne. Par exemple, le Département de l'appui opérationnel a continué de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine en vue d'améliorer les activités conjointes de planification, de déploiement, de gestion et de transition des opérations de paix de l'Union africaine. Il s'agit notamment de renforcer les synergies et l'interopérabilité dans le domaine de l'appui opérationnel, y compris par l'échange de savoir et de savoir-faire. Par ailleurs, en septembre 2020, le Département a finalisé l'accord-cadre conclu avec l'Union européenne sur la fourniture mutuelle de soutien logistique et administratif et d'appui à la sécurité dans les situations de crises et les situations consécutives à un conflit.

Le Secrétariat collabore également avec des organisations régionales et sous-régionales sur des sujets liés à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité. Par l'entremise de son Corps permanent notamment, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires dialogue régulièrement avec les homologues de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres groupes régionaux,

Par. dans  
A/74/19

ainsi qu'avec les réseaux judiciaires et pénitentiaires, en vue de renforcer la cohérence et l'interopérabilité dans les activités opérationnelles et la planification des opérations. Le programme de l'Union africaine sur la capacité de désarmement, de démobilisation et de réintégration est entré dans sa troisième phase, qui se poursuivra jusqu'en 2022, tandis que l'ONU et l'Union africaine ont continué de resserrer leur coopération dans le domaine de l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés, notamment dans le cadre de l'élaboration, avec l'appui du Service de la lutte antimines et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de la première stratégie de l'Union africaine consacrée à la lutte contre ces engins. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité collabore étroitement avec l'Union européenne en vue d'uniformiser les méthodes d'évaluation et de coordonner l'appui apporté à l'application des dispositions relatives à la défense et à la sécurité prévues dans les accords de paix conclus en République centrafricaine et au Mali. Il dialogue également avec l'Union africaine pour aider cette dernière à mettre en œuvre ses notes d'orientation opérationnelles relatives à la réforme du secteur de la sécurité.

53

À chaque étape du déploiement des opérations de paix multidimensionnelles aux côtés des équipes de pays des Nations Unies, le mot d'ordre reste l'intégration. L'application de la Politique d'évaluation et de planification intégrées (2013) fait l'objet d'un examen depuis juin 2020, à partir duquel sera établie une nouvelle version devant tenir compte de l'impact des réformes de l'ONU, de ses nouveaux outils et de ses nouvelles stratégies. Il est évident, à mesure que les missions de maintien de la paix se retirent, qu'il importe de maintenir des partenariats solides pour faire en sorte que les pays concernés continuent de recevoir tout l'appui dont ils ont besoin pour parvenir à pérenniser la paix.

Depuis 2014, le projet de transition conjoint du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement prévoit la fourniture d'un appui aux missions et aux équipes de pays des Nations Unies sur les plans politique et opérationnel, l'objectif étant d'intégrer la planification dans les contextes de transition (activités visant à tirer les enseignements de l'expérience (Darfour) ou financement de moyens supplémentaires disponibles en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, au Mali et au Soudan, par exemple). Le Bureau de la coordination du développement s'est récemment associé au projet.

En outre, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit continue de préconiser l'unité d'action des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance en matière d'état de droit, de sorte à prévenir les conflits violents et à protéger les droits humains, y compris les droits des femmes. Les missions de maintien de la paix et les équipes de pays ont mis en place des programmes conjoints en matière d'état de droit en République centrafricaine, au Mali et au Darfour, ce qui permet de favoriser la cohésion et la cohérence des actions entreprises dans les zones d'action des missions dans ce domaine, conformément à la requête formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2447 (2018). Le Département de l'appui opérationnel s'emploie activement à multiplier les partenariats opérationnels avec les acteurs nationaux et régionaux et d'autres entités des Nations Unies dans le cadre des transitions entreprises récemment dans plusieurs contextes, notamment le démarrage des missions au Soudan et au Yémen et la fermeture des missions en Guinée-Bissau et en Haïti. S'agissant du démarrage de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, le Département a expressément prévu, au stade de la conception de la composante Appui de la Mission, que des partenariats officiels soient conclus avec les acteurs des Nations Unies déjà présents dans le pays. Il met également au point une stratégie visant à recenser les partenariats qu'il pourrait être utile de conclure ou d'entretenir avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui y verraient également un intérêt, l'idée étant d'accroître l'interopérabilité, l'état de préparation et l'efficacité de l'appui opérationnel à tous les stades des

Par. dans  
A/74/19

opérations de maintien de la paix. L'objectif de la stratégie sera de trouver des moyens de réduire à l'essentiel le réseau de prestataires de services de sorte à permettre au Département de pallier son manque de capacités d'intervention dans les situations de crise, d'améliorer son efficacité et d'éviter le chevauchement d'activités. Pour sa part, la Force de police permanente de la Division de la police a fourni des services consultatifs aux équipes de pays dans plusieurs contextes. De même, des membres du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés dans plusieurs opérations de paix et auprès d'équipes de pays pour les aider à analyser, planifier et mettre en œuvre une transition intégrée, y compris en Haïti et au Darfour pour tirer les enseignements de la transition de l'état de droit par la MINUAD, pour aider la Mission dans la transition des activités inscrites dans son programme et dans les dernières étapes de son retrait, ainsi que pour fournir des conseils stratégiques et un appui opérationnel dans le cadre du démarrage de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. Parallèlement, en novembre 2019, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et les 25 membres du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont publié, en coordination avec les missions, une version révisée des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration. Cette dernière comporte de nouveaux modules, dont un consacré aux politiques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, premier du genre à proposer des orientations opérationnelles reliant cette question à la notion de primauté de la politique et à décrire en quoi ces deux aspects sont fondamentalement liés.

54 Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a organisé avec les États Membres partenaires des formations au génie dans le cadre de son projet de partenariat triangulaire au Brésil, au Kenya, au Maroc, au Rwanda, en Ouganda et au Viet Nam à l'intention de 183 membres du personnel de maintien de la paix en tenue originaires de 20 pays d'Afrique et d'Asie et des régions avoisinantes. En octobre 2019, une formation pilote à l'assistance médicale sur le terrain a été organisée en Ouganda à l'intention de 29 membres du maintien de la paix en tenue de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). En 2019, 32 autres membres du maintien de la paix en tenue de 18 pays ont reçu une formation aux technologies à l'École des transmissions militaires des Nations Unies en Ouganda. Toujours dans le cadre du projet, des nouveaux cours à distance et des cours hybrides sont mis au point et devraient voir le jour au début de 2021. Ils viendront désormais compléter le programme de formation dispensé sur place.

Le Secrétariat a invité les États Membres à faire des contributions « intelligentes » pour renforcer les capacités essentielles en attendant de trouver une solution à long terme, mais sa requête est restée sans réponse. Par l'intermédiaire de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, le Secrétariat a aidé les pays fournisseurs de contingents à se préparer à d'éventuels codéploiements et organisé des ateliers pour que les personnes chargées du renforcement des capacités et celles qui bénéficient de ces services comprennent bien les exigences des Nations Unies. Le Département des opérations de paix a mis au point un concept « COVID-19 » pour la validation à distance des compétences militaires. Dans la mesure du possible, un partenaire stratégique de formation apporte son appui à cette activité et envoie des validateurs sur le terrain. À l'issue de chaque validation, un rapport détaillé est établi et des recommandations de formation ciblées à mettre en œuvre en vue du déploiement ou de la préparation du contingent suivant sont formulées. La Division de la police a continué de déployer des équipes de police spécialisées selon des modalités uniques régies par les textes applicables aux policiers hors unités constituées, ce qui permet au Secrétariat et aux États Membres de mobiliser les ressources et les compétences nécessaires et de fournir ainsi des conseils adaptés en matière de police.

Par. dans  
A/74/19

58 Les remboursements pour les capacités déployées dans les unités constituées sont évalués, traités et certifiés dans les trois mois suivant la fin de chaque trimestre. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité procède au versement des remboursements certifiés lorsque les liquidités disponibles le permettent.

59 Conformément au Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020), le Département de l'appui opérationnel organise depuis fin 2018 des formations au génie dans le cadre d'un projet de partenariat triangulaire à l'intention des pays fournisseurs de contingents de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres pays des régions avoisinantes. Au cours de l'année écoulée, le Département a organisé une formation au maniement des engins lourds du génie au Viet Nam, du 4 novembre au 13 décembre 2019, à l'intention de 20 participants vietnamiens, ainsi qu'une formation des formateurs du 10 février au 13 avril 2020, toujours au Viet Nam, à l'intention de 20 opérateurs d'équipement lourd originaires du Bhoutan, du Cambodge, d'Indonésie, du Népal et du Viet Nam. D'autres cours de formation au génie étaient prévus en 2020 dans le cadre du projet de partenariat triangulaire, mais ils ont dû être reportés en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19. Des formations à distance sont en cours de préparation et devraient débiter à la fin de 2020 ou au début de 2021. Le lieu de formation, qui se situe nécessairement dans la région de l'ASEAN, change tous les deux ans. Compte tenu de son succès au Viet Nam, la formation sera proposée au Cambodge, en Indonésie et en Thaïlande une fois que la situation mondiale liée à la COVID-19 se sera améliorée et qu'il sera à nouveau possible de dispenser les formations proposées dans le cadre du projet de partenariat triangulaire en présentiel.

La coopération avec les centres de formation au maintien de la paix de la région se poursuit activement. Le Service intégré de formation du Département des opérations de paix a récemment participé à une réunion virtuelle tenue entre les commandants des instituts de formation au maintien de la paix de la région. Le Service aiguille le centre d'Indonésie dans le processus de révision et de certification de sa formation sur la protection des civils. L'équipe itinérante de formation du Service devait se rendre à Jakarta en mai 2020 pour y dispenser une formation, mais le voyage a finalement été annulé à cause de la COVID-19.

Le Service de lutte antimines appuie le renforcement des capacités des pays de la région de l'ASEAN qui fournissent des contingents et du personnel de police. Au cours de la période considérée, il a organisé à l'intention du personnel cambodgien déployé à la MINUSMA une formation et un encadrement (y compris une formation des formateurs) avant le déploiement, puis sur le terrain, dans le domaine de l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Le Service a également fourni un appui en matière de validation et d'assurance qualité aux activités de déminage menées le long de la Ligne bleue par les contingents cambodgiens de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

60 Les normes et la documentation relatives à la formation sont régulièrement mises à jour sur la base de l'évaluation des besoins de formation et des nouvelles orientations, y compris les politiques, directives et instructions permanentes. Des documents actualisés propres à chaque mission sont à la disposition des pays fournisseurs de contingents et de ceux qui fournissent du personnel de police auprès du Bureau des affaires militaires et de la Division de la police, respectivement. En ce qui concerne les activités de police des Nations Unies, le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix et le programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police permettent d'assurer la cohérence des normes relatives à la formation proposée avant déploiement jusqu'au déploiement.

61 Le Service intégré de formation s'entretient régulièrement avec les centres de formation nationaux et régionaux et coopère avec eux pour organiser dans la région concernée et ailleurs dans le monde des formations à l'intention des formateurs, afin que ces derniers puissent dispenser les



<p><i>Par. dans A/74/19</i></p>	<p>nouveaux modules à mesure qu'ils sont mis au point. En outre, tous les trois mois, il publie un bulletin d'information à l'intention des centres de formation, dans lequel on trouve les dernières versions actualisées des directives et des supports de formation, ainsi que les liens permettant de les retrouver sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix.</p>
62	<p>Le Secrétariat s'efforce de recueillir auprès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies les enseignements utiles et de les diffuser. Par exemple, la Division de la police continue de collaborer régulièrement avec ses homologues de l'Union africaine et de l'Union européenne afin de favoriser la cohérence et l'interopérabilité dans l'élaboration des orientations, la planification, la sélection et le recrutement, ainsi que dans les activités opérationnelles. Par l'intermédiaire de son Corps permanent de spécialistes notamment, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires s'entretient régulièrement avec ses homologues de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres groupes régionaux, tels que la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec des réseaux d'institutions judiciaires et pénitentiaires régionaux, en vue de favoriser la cohérence et l'interopérabilité au stade de l'élaboration des orientations, de la planification et du recrutement, ainsi que dans les activités opérationnelles. Les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie ont reçu du Service de la lutte antimines une assistance technique, une formation et un encadrement ainsi que du matériel spécialisé destinés à accroître leur capacité d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés.</p>
63	<p>Dans le cadre du mécanisme de coordination souple, des contacts réguliers sont entretenus avec les principaux organismes des États Membres qui fournissent des services de formation et de renforcement des capacités afin de leur faire part des besoins de formation, de les aider à recenser les possibilités de formation et de faciliter les partenariats en matière de formation. En 2019, une réunion s'est tenue à Entebbe entre les responsables chargés du renforcement des capacités, ceux qui bénéficient de ces services et les représentants des missions de maintien de la paix. Les responsables du renforcement des capacités et ceux qui bénéficient de ces services tiendront une réunion consacrée aux activités de police en 2021.</p>
64	<p>En concertation avec le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les missions, la Division de l'appui au personnel en tenue continue de consulter les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police et à leur donner des informations factuelles sur les modifications apportées aux mémorandums d'accord découlant des mandats du Conseil de sécurité, les résolutions de l'Assemblée générale, les activités prescrites dans les mandats et les conditions opérationnelles. Le Secrétariat organise régulièrement des réunions informelles avec ces pays pour les tenir au courant des dernières évolutions et des questions d'intérêt commun ou prioritaires.</p>
65	<p>Après consultation informelle, les États Membres n'ont pas manifesté d'intérêt particulier pour la relève à long terme au cours de la période considérée. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ne semblent pas voir l'intérêt de déploiements limités dans le temps, qui compliqueraient à leur sens la tâche du Secrétariat s'agissant de l'évaluation et de la planification, en ce qu'il lui faudrait solliciter davantage les États Membres concernés.</p>
66	<p>Parmi les entités du Secrétariat, le Bureau des affaires militaires se caractérise par sa diversité : y sont représentés 47 pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, tandis que 121 pays fournisseurs de contingents sont déployés sur le terrain. Le Bureau et la Division de la police continuent d'accorder, en toute transparence, la même chance aux candidates et candidats nommé(e)s par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à tous les postes d'administrateurs (personnel d'exécution et hauts responsables), au Siège de l'Organisation comme sur le terrain, conformément à la résolution <a href="#">72/262</a> C de l'Assemblée générale.</p>



Par. dans  
A/74/19

67 Le Département des opérations de paix s'emploie toujours à bien distinguer le rôle des forces de maintien de la paix de celui des autres forces présentes, tant au niveau de l'élaboration des mandats que sur le terrain.

#### **IV. Consolidation et pérennisation de la paix**

73 La directive du Secrétaire général sur la planification de transitions homogènes et cohérentes (2019) impose à toutes les missions intégrées et équipes de pays des Nations Unies de planifier la transition bien à l'avance, notamment en définissant un échéancier. Le Département de l'appui opérationnel s'efforce de prendre contact avec les entités qu'il soutient sur le terrain dès qu'apparaissent les premiers signes d'une éventuelle transition. On trouve dans le guide sur la fermeture des entités sur le terrain, publié par le Département en janvier 2019 à l'intention des hauts responsables, une partie consacrée à la planification et aux préparatifs de la transition. Ce document a notamment été employé pendant la transition de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti en 2019 et lors du retrait de la MINUAD, ainsi que dans le cadre de la transition à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan en 2020. Conscient et pleinement convaincu qu'il importe de collaborer étroitement avec eux pendant la transition, le Département cherche également à s'associer aux acteurs nationaux et locaux pendant ce processus. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et ses cinq composantes accompagnent activement la transition actuellement en cours au Soudan, notamment en tant que partenaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, afin d'apporter dans le domaine de l'état de droit et des institutions visées un appui qui réponde à la demande et soit porteur de changement. Ces activités d'appui sont au cœur du processus de planification interinstitutions intégré et inclusif devant servir à déterminer la forme que prendra la présence des Nations Unies dans le pays.

74 Les missions continuent de mener en collaboration avec les équipes de pays les activités relatives aux programmes qui appuient les capacités nationales dans les principaux domaines relevant de leur mandat. Le Fonds pour la consolidation de la paix finance de plus en plus les interventions stratégiques menées par les équipes de pays dans les opérations de paix. Dans sa stratégie d'investissement pour la période 2020-2024, les transitions occupent une place prioritaire et devraient recevoir 35 % de l'ensemble des fonds alloués. Des efforts sont également en cours pour renforcer la collaboration avec les institutions financières internationales, en particulier avec le groupe de la Banque mondiale, aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie relative à la fragilité, aux conflits et à la violence. On peut notamment citer à cet égard le projet entrepris conjointement par le Département des opérations de paix et le PNUD visant à nouer avec la Banque mondiale une collaboration stratégique dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, avec l'aide du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats. Les services de police et les autres entités nationales chargées du maintien de l'ordre sont des institutions essentielles à la pérennisation de la paix. Là où les mandats le prévoient, la police des Nations Unies continue d'aider les États Membres à édifier des services de police qui soient efficaces, performants, représentatifs, réactifs et responsables et qui fassent preuve du plus haut degré de professionnalisme. Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires continue de soutenir les missions de maintien de la paix, en collaboration avec les équipes de pays et d'autres partenaires de la consolidation de la paix, afin d'aider les pays hôtes à assurer des services judiciaires et pénitentiaires essentiels, à renforcer les systèmes de justice pénale et à faciliter les réformes dans le domaine de l'état de droit. Il s'agit notamment de les encourager à faire en sorte que les auteurs d'infractions graves qui attisent les conflits aient à répondre de leurs actes, que la présence des institutions judiciaires et pénitentiaires soit étendue aux zones touchées par les conflits et que la sécurité et la gestion des institutions pénitentiaires soient améliorées. Tout au long de la période considérée, les composantes des missions chargées de la lutte antimines se sont efforcées d'aider les capacités nationales à mieux protéger les civils, notamment en atténuant la menace que

Par. dans  
A/74/19

représentent les engins explosifs improvisés, en repérant et en détruisant les engins explosifs présents au sol, en multipliant les activités de sensibilisation aux dangers des mines et en entreposant les armes et les munitions dans des lieux sûrs et adaptés, conformément aux priorités et stratégies nationales. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Bureau des affaires militaires ont procédé ensemble à une mission d'évaluation technique en Haïti à la demande du gouvernement national, afin de régler les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la réduction de la violence locale et à la gestion des armes et des munitions. Par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité continue de mobiliser un appui politique et des capacités nationales pour atténuer les facteurs de conflit dans le secteur de la sécurité dans les zones d'action des missions et contribue ainsi à l'instauration d'un environnement protecteur et à la réalisation des priorités en matière de consolidation de la paix.

75

Tout au long de la période considérée, le Secrétariat a continué de mettre ses compétences spécialisées dans le domaine de l'état de droit et des institutions garantes de la sécurité au service des États Membres et des autres partenaires dans les efforts qu'ils déploient. La Division de la police et le Service des questions judiciaires et pénitentiaires contribuent aux activités des composantes police, justice et administration pénitentiaire dans les opérations de maintien de la paix en vue d'exécuter les mandats relatifs au renforcement de l'état de droit, y compris au moyen de la Force de police permanente qui peut être rapidement déployée et en collaboration avec les partenaires des équipes de pays dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit. Le Corps permanent des spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été mis sur pied à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et déployé pour accompagner la transition de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Il encadre également la transition de la MINUAD et la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité a apporté un appui consultatif aux opérations de maintien de la paix en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud concernant l'élaboration et l'application de stratégies inclusives et pilotées par les pays qui permettent d'édifier des institutions de sécurité efficaces, responsables et accessibles. Il s'est par ailleurs employé à rendre ses capacités permanentes opérationnelles. Le Service de la lutte antimines a soutenu les institutions nationales de six États hôtes (République centrafricaine, République démocratique du Congo, Mali, Somalie, Soudan et Soudan du Sud) en leur apportant un appui adapté à leurs besoins (formation et encadrement, conseils techniques, équipement spécialisé et appui ponctuel dans les domaines de la gestion des armes et des munitions, de l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de l'enlèvement et de la destruction des munitions explosives).

79

Depuis décembre 2019, plus de 300 projets à effet rapide ont été lancés dans six missions de maintien de la paix (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), MINUSMA, MONUSCO, FINUL, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et MINUSS), au profit de plus de 7,2 millions de personnes. La majorité des projets (environ 74 %) relevaient des domaines du renforcement de la confiance dans la mission et des services publics et de l'administration civile et ont contribué à resserrer la confiance entre les missions et les acteurs locaux et à créer des conditions propices à l'exécution des mandats. Par exemple, le bureau local de la MINUSS à Bentiu a entrepris un projet à effet rapide visant à rénover une prison de la région, qui a permis de renforcer les relations de travail entre la Mission et les services de détention locaux. Les agents pénitentiaires ont donné libre accès à la prison aux spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSS, ce qui a permis à la Mission de mieux exécuter le volet droits humains de son mandat. Les autres projets à effet rapide (environ 26 %) concernaient la protection des civils et le règlement des conflits, l'inclusion sur les plans

Par. dans  
A/74/19

politique et économique, ainsi que l'état de droit. Depuis mars 2020, plusieurs missions ont utilisé les fonds destinés aux projets à effet rapide pour aider les autorités et les communautés locales à combattre la pandémie de COVID-19 et protéger la population locale contre les risques liés à la propagation du virus. Ainsi, la MINUSCA s'est servie des projets à effet rapide pour mener des campagnes de sensibilisation, renforcer les systèmes de prévention contre la COVID-19 dans les préfectures rurales et distribuer des trousse de protection à la population locale.

80 Le Département des opérations de paix s'est employé en priorité à promouvoir et soutenir les solutions politiques. Là où c'était possible, les Représentantes et Représentants spéciaux du Secrétaire général se sont concentrés sur les activités de médiation politique. Les opérations de maintien de la paix se sont attachées à faciliter et accompagner l'application des accords de paix en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud, tant au niveau local qu'au niveau national. Dans les rapports présentés au Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général, le Département s'est efforcé de mettre en lumière l'appui apporté aux processus politiques.

81 Sont également en cours des activités visant à renforcer la collaboration avec les institutions financières internationales et à ainsi mieux coordonner et échelonner les efforts dans le contexte de la consolidation de la paix. La Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence (2020), dont la mise en œuvre a été lancée il y a peu, est l'occasion d'assurer une cohérence stratégique à l'appui des efforts de prévention et de consolidation de la paix entrepris par les États, et en particulier en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali.

## V. Performance et application du principe de responsabilité

88 Comme indiqué dans le rapport descriptif (A/75/563), le cadre intégré de gestion de la performance et de la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix a été mis au point pendant la période considérée. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont tous concouru à son élaboration. Le dispositif repose sur des méthodes complètes et objectives qui donnent un aperçu global de la manière dont les résultats de toutes les composantes des opérations de maintien de la paix sont mesurés et contrôlés. Sont également décrites dans les annexes du cadre les mesures tendant à garantir l'application du principe de responsabilité et à motiver le personnel. Enfin, y sont énumérées les lacunes et, le cas échéant, les activités à entreprendre pour continuer de progresser. Soucieux de consulter les États Membres, le Secrétariat a tenu des réunions avec les 20 premiers pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en juin et juillet 2020, ainsi qu'avec le Conseil de sécurité le 9 juillet et le Comité spécial réuni au complet le 28 juillet. Les États Membres se sont félicités d'être consultés et, par leurs questions, leurs observations et leurs précieuses remarques, ont contribué à améliorer le cadre. En effet, plusieurs modifications y ont été apportées suite aux observations reçues. Elles portaient sur de multiples aspects : les questions d'ordre politique, de mandat et de ressources liées aux performances, le renforcement de l'application du principe de responsabilité par le personnel civil (inclusion d'un graphique illustrant les performances du personnel civil et les mesures correctives prises) et la place à donner aux questions de performance intéressant toute la mission, y compris eu égard aux activités d'intégration de la mission et aux obligations de l'équipe de direction. Elles visaient aussi des facteurs sur lesquels les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police n'ont aucun contrôle, notamment les responsabilités du pays hôte et du Secrétariat. Le cadre a été communiqué au Comité spécial en septembre et sera revu et actualisé tous les trois mois.

89 Au cours de la période considérée, le Secrétariat a fait l'état des lieux des problèmes de performance. S'agissant du personnel en tenue, les hauts responsables ont tenu des réunions mensuelles et trimestrielles intégrées le cas échéant pour examiner les problèmes de performance

Par. dans  
A/74/19

recensés à l'issue d'une analyse intégrée menée dans le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Il s'agissait de faire le point des grandes tendances en matière de performance, mais aussi de se pencher sur les problèmes de performance propres à telle ou telle unité afin d'y remédier en prenant des mesures correctives, par exemple en organisant des formations supplémentaires ou en apportant davantage d'appui à la demande du Secrétariat ou de la mission, en organisant une visite d'inspection avant déploiement en vue de la relève, voire en procédant au rapatriement partiel ou complet de l'unité concernée. En outre, le Secrétariat a davantage consulté les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et leur a communiqué plus d'informations afin de leur faire part des observations intégrées concernant l'évaluation de la performance de leur personnel et de les aider à trouver des moyens de corriger les problèmes relevés. Grâce à ces réunions, les pays concernés ont pu mieux comprendre les questions liées à la performance (que celle-ci ait été bonne ou mauvaise) et leur collaboration avec le Secrétariat s'en est trouvée renforcée.

Le Bureau des affaires militaires a constitué une équipe spéciale chargée de piloter l'analyse intégrée de la performance, qui repose sur les évaluations internes à la mission, sur les résultats obtenus à l'issue des inspections avant déploiement, ainsi que sur les rapports du Groupe déontologie et discipline et ceux relatifs au matériel appartenant aux contingents. Les hauts responsables du Département des opérations de paix disposent de toute une série d'outils pour remédier aux problèmes de performance, qui consistent pour la plupart à aider les unités concernées à s'améliorer. Il peut notamment s'agir de solliciter l'intervention du conseiller ou de la conseillère militaire, d'organiser des visites consultatives dans le pays fournisseur concerné pour l'aider à prendre des mesures correctives ou à les renforcer, d'organiser des inspections avant déploiement afin de vérifier que la mise à niveau a porté ses fruits, de conclure des partenariats stratégiques avec des pays fournisseurs de contingents qui remplissent les conditions requises et dont la réputation est bien établie et les résultats excellents, d'ouvrir le dialogue politique au niveau du Secrétaire général adjoint, de muter l'unité, de réduire ses effectifs ou de redéfinir ses tâches dans la zone de la mission, voire de la rapatrier. Il convient de souligner que le dernier recours, à savoir le rapatriement, est une sanction qui n'est prise que dans le cas où les consultations intenses destinées à aider l'unité à s'améliorer n'ont rien donné.

Il incombe aux commandants de la force et aux commandants de secteur de contrôler les résultats obtenus par les unités militaires dans les missions et d'évaluer toutes les unités subordonnées deux fois pendant le déploiement. Ces évaluations sont faites de manière structurée et normalisée et les résultats, y compris les recommandations relatives aux points à améliorer, sont communiqués à l'unité concernée. Celle-ci est alors tenue de mettre au point un plan de mise à niveau en coopération avec le quartier général de la force ou du secteur et doit faire régulièrement rapport des mesures prises à cet égard.

Des mesures concrètes ont été prises dans les pays fournisseurs de contingents : des centres nationaux de formation ont été spécifiquement créés, le processus national de constitution des forces a été révisé en vue des prochaines relèves, les plans de formation ont été améliorés, de nouveaux partenariats stratégiques ont été conclus, les responsables de certaines unités ont été remplacés, les normes des Nations Unies ont été intégrées à la doctrine nationale et les formations dispensées en cours de mission, les conditions de vie du personnel et le rythme des relèves ont été améliorés, autant de mesures qui permettent aux pays concernés de remédier sans attendre au manque de formation et de procéder au rapatriement partiel de l'unité ou à un déploiement conditionnel.

90

Plusieurs missions ont entrepris de collecter des données quantitatives et qualitatives trimestrielles, grâce à quoi il leur est possible d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des objectifs prescrits, conformément aux priorités fixées par les responsables de la mission. Un nombre croissant de recommandations fondées sur des données objectives ont été adressées aux responsables des missions à l'issue des évaluations de la performance menées dans le cadre du Système complet

Par. dans  
A/74/19

d'évaluation de la performance. Elles sont destinées à les amener à renforcer les opérations de manière concrète, en fonction de l'évolution de la situation et des domaines dans lesquels la mission a obtenu de bons résultats et de ceux dans lesquels elle n'a pas obtenu les résultats escomptés. Bon nombre d'entre elles ont été approuvées et sont en cours d'application. En articulant davantage le Système aux outils de budgétisation et de planification de la mission, il sera possible de renforcer l'application des recommandations et, partant, d'améliorer la planification et les résultats de la mission.

91 Les performances du quartier général des missions sont examinées et évaluées à l'aide de plusieurs outils, qui sont également énumérés dans le cadre de gestion de la performance et de la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix. Toutefois, pour ce qui est des conseils et de l'appui apportés par le Département des opérations de paix, les dispositifs officiels de retour d'information peuvent encore être améliorés. Le Secrétariat s'emploie à donner suite à la requête du Comité spécial en définissant une approche durable dans la limite des ressources disponibles et en améliorant les outils actuels. Des travaux sont en cours en vue de créer un conseil des clients des opérations de maintien de la paix et d'instituer une réunion ordinaire destinée à communiquer des observations aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

92 Le Bureau des affaires militaires a mis au point une procédure pour que le quartier général de chaque force lui communique, tous les trois mois, toute restriction non déclarée, de sorte qu'il puisse prendre contact avec les pays fournisseurs de contingents concernés. Entrée en vigueur en janvier 2019, ladite procédure consiste à obtenir régulièrement auprès des missions des informations relatives à toute restriction non déclarée signalée par les contingents. Les pays fournisseurs de contingents sont alors contactés et toutes les règles et procédures applicables sont consultées, puis des explications sont apportées à la mission. Depuis lors, les missions ont signalé 26 restrictions non déclarées. Après intervention du Bureau et du quartier général des forces concernées, 22 d'entre elles ont été réglées. Depuis janvier 2020, plus aucune restriction n'a été signalée par les missions. Cela montre que les mesures prises par le Bureau et les pays fournisseurs de contingents ont été efficaces et ont permis d'éviter toute forme de restriction ayant une incidence dommageable sur l'exécution des mandats et la performance. Une procédure claire, détaillée et transparente relatives aux restrictions est sur le point d'être instituée pour les composantes militaires.

La Directive permanente relative à l'évaluation et à l'appréciation du rendement opérationnel des unités de police constituées (réf. 2019.11) prévoit que toute observation faisant état de résultats insuffisants, du non-respect des normes des Nations Unies ou de restrictions non déclarées est immédiatement communiquée au Chef de la composante Police et à la Division de la police pour examen et suite à donner, en consultation avec la direction de la Mission. Il y est également prévu que toute restriction opérationnelle nuisant au rendement soit signalé dans le rapport d'évaluation et d'appréciation du rendement des unités de police constituées.

95 La Division de l'appui au personnel en tenue collabore étroitement avec le Bureau des affaires militaires et la Division de la police pour veiller à ce qu'il soit bien tenu compte dans les mémorandums d'accord de toute modification apportée à l'état des besoins par unité. Les mémorandums d'accord concernant les contingents déployés dans des missions nouvellement créées, en expansion ou en cours sont communiqués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour approbation et signature dans les 90 jours suivant le déploiement. Les états des besoins par unité sont établis en consultation avec le quartier général de la force afin que le matériel demandé soit adapté à la situation sur le terrain et constamment actualisés et que les pays fournisseurs concernés équipent leurs unités conformément aux états des besoins applicables et au Manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies.

96 Dans le cadre de l'application de son plan d'adaptation des forces, le Secrétariat dialogue avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés. Dans le cas de la

Par. dans  
A/74/19

MONUSCO, par exemple, l'ONU a tenu d'importantes consultations avec la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre de la restructuration de la brigade d'intervention qui a fait suite au rapport établi par Carlos Alberto dos Santos Cruz sur le Nord-Kivu. Concernant la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la réduction des effectifs, passés de 888 à 802, a été communiquée à tous les pays fournisseurs de contingents concernés. La restructuration de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda intervenue en mai 2020 a également été signalée aux pays qui avaient fourni des observateurs militaires et de plus amples informations ont été communiquées lors des exposés faits au Comité d'état-major et aux pays fournisseurs de contingents.

97 Le Secrétariat a invité les États Membres à faire des contributions « intelligentes » pour renforcer les capacités essentielles en attendant de trouver une solution à long terme, mais sa requête est restée sans réponse. Par l'intermédiaire de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, il a aidé les pays fournisseurs de contingents à se préparer à d'éventuels codéploiements et organisé des ateliers pour que les personnes chargées du renforcement des capacités et celles qui bénéficient de ces services comprennent bien les exigences des Nations Unies. Une série de réunions sera organisée dans le cadre du mécanisme de coordination souple avec les États Membres et le Secrétariat en vue de trouver dans les règles et procédures applicables de l'ONU les dispositions qui permettraient d'autoriser le déploiement d'équipes de formation itinérantes dans les opérations de maintien de la paix.

98 Des normes et supports de formation mis à jour en fonction des besoins opérationnels actuels sont téléchargeables sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix. Certains supports s'adressent spécifiquement à telle ou telle catégorie du personnel de police ou du personnel militaire et portent notamment sur les activités prescrites dans les mandats, telles que la protection des civils, la protection des enfants, les femmes et la paix et la sécurité, l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité. Des documents actualisés propres à chaque mission sont à la disposition des pays fournisseurs de contingents et de ceux qui fournissent du personnel de police auprès du Bureau des affaires militaires et de la Division de la police, respectivement. La traduction des supports de formation n'est pas financée au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, mais exclusivement au moyen de contributions extrabudgétaires ou de contributions en nature faites par les États Membres. Le Service intégré de formation sollicite activement des fonds pour la traduction et se félicite des contributions des États Membres.

99 Le Secrétariat s'emploie à renforcer les mécanismes relatifs aux forces en attente et au déploiement pour faire en sorte que le déploiement des forces dans les missions soit plus efficace et plus rapide. Des inspections préalables sont effectuées dans les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin d'évaluer leurs capacités et d'optimiser le calendrier de déploiement. Face aux préoccupations des États Membres concernant les retards dans le déploiement des unités militaires et des unités de police dans les missions, le Département de l'appui opérationnel a mis sur pied une équipe de projet chargée de déceler les principales difficultés et de formuler des recommandations pour y remédier. L'équipe travaille en étroite coordination avec les parties intéressées du Département de l'appui opérationnel, du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec les missions de maintien de la paix. Elle tiendra également des discussions avec certains pays fournisseurs de contingents et de personnel de police en vue de trouver des solutions avec eux.



Par. dans  
A/74/19

## VI. Politique

- 107 Lorsque leur mandat le prévoit et qu'elles sont dotées de ressources à cette fin, les missions s'efforcent de placer la recherche de solutions politiques au cœur de leur action afin de prévenir les conflits et de protéger les civils. Elles se sont attachées à accompagner les processus politiques aux niveaux local et national et à mobiliser un appui en leur faveur à l'échelle régionale.
- 110 Dans ses rapports au Conseil de sécurité et ses exposés aux États Membres, le Secrétariat s'efforce de fournir les meilleures analyses possibles concernant la situation dans le domaine du maintien de la paix. Il a également donné son avis en toute franchise sur l'appui budgétaire nécessaire à l'exécution des mandats. Il a fait procéder à des examens stratégiques périodiques des opérations de maintien de la paix, menés par des experts externes indépendants, en vue d'obtenir une image nette de la situation et de pouvoir formuler des recommandations pertinentes concernant les mandats, la taille et la configuration des opérations de maintien de la paix. Au Siège, les départements d'appui ont organisé davantage d'exposés informels pour les experts du Conseil, donnés par des parties prenantes du système des Nations Unies et d'ailleurs qui travaillent sur le terrain.
- 111 Le Secrétariat a répondu favorablement à presque toutes les demandes de visites dans les opérations de maintien de la paix soumises par des représentants ou représentantes des États Membres et par des organes législatifs, et est disposé à organiser des réunions virtuelles.
- 112 Les opérations de maintien de la paix ont renforcé la coordination avec les acteurs nationaux et régionaux et avec le système des Nations Unies sur le terrain. Cela a été particulièrement le cas pour les missions qui s'emploient actuellement à préparer leur retrait progressif.
- 113 Le Secrétariat facilite les échanges formels et informels avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sur les questions liées aux missions afin de tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience. Ces échanges se sont notamment tenus au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, au sein du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, du Groupe des Amis des opérations de paix et du Groupe des Amis de la Police des Nations Unies, ainsi que dans le cadre des Sommets des chefs de police des Nations Unies et de la Semaine de la police des Nations Unies. Le Secrétariat a également tenu des discussions informelles avec certains pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.
- 114 Les consultations avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police se sont intensifiées, en particulier dans le contexte de la COVID-19.
- 115 Le Secrétariat a commandé deux études indépendantes sur les pratiques de hiérarchisation et d'échelonnement des priorités au Siège, y compris au Conseil de sécurité, ainsi que sur le terrain. Se fondant sur les rapports issus de ces études, le Département des opérations de paix élabore actuellement un document sur les paramètres à prendre en compte aux fins de la hiérarchisation et de l'échelonnement des priorités.

## VII. Protection

- 128 Les ressources et les moyens nécessaires à l'exécution du mandat relatif à la protection des civils dépend du contexte dans lequel chaque mission évolue (situation de conflit, nature de la menace à laquelle sont exposés les civils, configuration du terrain et capacités et volonté des autres acteurs de la protection). Le budget de chaque mission est établi en fonction de ces paramètres.
- Les opérations de maintien de la paix trouveront dans le manuel intitulé « La protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies », paru en mai 2020, des indications sur la manière d'évaluer les ressources et les moyens dont elles ont besoin pour exécuter



Par. dans  
A/74/19

leur mandat de protection des civils, de sorte qu'il puisse en être tenu compte au stade de l'établissement du budget et de la planification stratégique et qu'un appui supplémentaire puisse être demandé si nécessaire ou que les ressources existantes puissent être réaffectées à d'autres activités. Par exemple, la MINUSMA a commencé à réorienter ses ressources disponibles et ses activités au moyen d'un plan d'adaptation visant toutes ses composantes (civile, police, militaire et appui). Ce dernier prévoit la mise sur pied d'un groupement tactique mobile, l'objectif étant pour la Mission d'accroître la capacité de projection de sa force dans tout le pays, en particulier dans le centre. La reconfiguration de la force améliorera en outre la mobilité du personnel civil et des unités de police, qui devraient dès lors être plus dynamiques. Dans le même temps, grâce aux activités qu'elle entend poursuivre pour atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés, la Mission continuera de protéger les civils contre ce type de danger et pourra faire en sorte que les activités de protection essentielles continuent d'être exécutées.

Au niveau stratégique, le Secrétariat continue à travailler avec les États Membres afin de mobiliser les moyens aériens dont les missions ont absolument besoin pour exécuter leur mandat de protection des civils. Des efforts sont actuellement entrepris pour remédier au manque de moyens à la MINUSMA et les États Membres sont sollicités et invités à apporter leur contribution.

130

La politique révisée du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, adoptée en novembre 2019, et le manuel sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix paru en 2020 s'inscrivent dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Cette dernière vise à encourager diverses parties prenantes, y compris le Secrétariat, à renforcer la protection en favorisant la communication et le dialogue stratégiques avec les populations locales dans l'optique de les aider à mieux comprendre le rôle et le mandat des missions de maintien de la paix. Dans les documents d'orientation sur la protection des civils adoptés récemment, toutes les missions sont invitées à mettre au point des stratégies de communication adaptées sur la protection des civils ainsi que des plans d'action en vue de faire mieux connaître et mieux comprendre le mandat de protection des civils. Y sont également énumérées des mesures visant à assurer la protection et à gérer les attentes. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a élaboré des stratégies de communication visant à battre en brèche la désinformation qui circule sur son mandat et ses actions. Pour ce faire, la Mission a participé à des émissions, mené des campagnes de sensibilisation ciblées, surveillé les activités sur les médias sociaux, communiqué avec la population et sensibilisé les journalistes et les médias. En outre, elle a adapté ses stratégies de communication aux contextes locaux, et s'est en particulier concentrée sur la situation à Ituri, Grand Nord et Petit Nord, ainsi que sur les difficultés rencontrées dans les provinces du Sud-Kivu/Maniema et du Tanganyika. Au Mali, la MINUSMA a lancé et mené une campagne de communication multimédia, entièrement multilingue, afin d'accompagner les efforts faits pour protéger les civils et favoriser la réconciliation et la cohésion sociale dans le centre du Mali et apaiser les tensions intercommunautaires. En République centrafricaine, la MINUSCA a conduit un programme national de sensibilisation au mandat de protection des civils dans dix préfectures, qui s'adressait en premier lieu aux dirigeants locaux et aux membres de la société civile. En 2019, des activités théâtrales ont également été organisées pour sensibiliser les membres de la communauté au rôle qu'ils peuvent jouer dans la protection des civils, notamment en réglant les différends par le dialogue et en signalant toute menace à la MINUSCA, ainsi que pour leur expliquer comment contribuer à créer un environnement protecteur. Toutes ces activités complètent les efforts de communication que la Mission fait déjà dans le cadre des programmes et bulletins d'information qu'elle diffuse quotidiennement sur Guira FM.

131

Les opérations de maintien de la paix ont continué d'apporter leur aide à la mise en place d'une nouvelle génération de moyens permettant aux autorités locales de poursuivre les auteurs de crimes

Par. dans  
A/74/19

graves, notamment la Cour pénale spéciale, en République centrafricaine, les autorités de justice militaire, en République démocratique du Congo, des procureurs spéciaux, au Mali et au Darfour, et les audiences foraines en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Darfour. Par exemple, avec l'aide des partenaires de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, la Division de la police et le Service des questions judiciaires et pénitentiaires ont mis au point et exécuté, conformément à leur mandat, des activités d'appui en faveur de la Cour d'appel et de la Cour pénale spéciale en République centrafricaine, et ont notamment participé à l'élaboration de programmes conjoints des Nations Unies visant à soutenir la Cour pénale spéciale et les institutions policières, judiciaires et pénitentiaires du pays. Par ailleurs, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a envoyé l'un de ses membres à la MINUSCA pour conseiller la Mission sur les moyens de combattre la violence sexuelle liée aux conflits avec le concours des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires nationales.

135 En décembre 2019, le Secrétariat a informé le Comité spécial des dernières évolutions concernant l'application de la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix, en particulier de l'élaboration de deux documents d'orientation importants : a) les directives sur l'acquisition d'informations auprès de sources humaines aux fins du renseignement dans le cadre du maintien de la paix (« Acquisition of information from human sources for peacekeeping-intelligence ») ; b) les directives sur l'échange de renseignements/reenseignements sur le maintien de la paix avec des entités ne relevant pas des Nations Unies ou des missions (« Exchange of intelligence/peacekeeping-intelligence with non-UN and non-mission entities »). Depuis lors, les premières ont été approuvées et envoyées au Comité en août 2020. Le manuel à l'usage du personnel chargé de la collecte du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans le cadre du maintien de la paix a également été adopté. D'autres documents d'orientation seront bientôt prêts, notamment les directives sur les sources ouvertes de renseignement aux fins du maintien de la paix et les manuels du cadre d'orientation stratégique pour l'action policière internationale relatifs au renseignement criminel et aux activités de police fondées sur le renseignement.

## VIII. Sûreté et sécurité

141 Les instructions permanentes relatives aux visites d'évaluation et de consultation ont été approuvées et sont désormais en vigueur. Les entités du Secrétariat et les États Membres peuvent ainsi suivre une procédure normalisée s'agissant de cette étape préalable cruciale dans le processus de sélection des unités militaires et policières. Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires militaires a procédé à des visites d'inspection avant déploiement, au cours desquelles des membres de l'équipe spéciale d'évaluation des performances militaires ont vérifié que les tâches prévues dans le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies étaient bien accomplies et les normes y relatives bien respectées. Des recommandations concrètes ont par ailleurs été formulées à l'intention de tous les pays fournisseurs de contingents intéressés concernant les mesures correctives à prendre. Le Siège assure le suivi des progrès accomplis par lesdits pays, conjointement avec les commandants de la force qui procèdent à des évaluations en cours de mission. En raison de la pandémie de COVID-19, les évaluateurs du Siège n'ont pu être physiquement présents lors des visites d'inspection avant déploiement. Le Bureau a mis au point un concept de validation des compétences militaires à distance, conforme aux politiques et directives applicables, pour évaluer l'état de préparation opérationnelle des unités avant déploiement. Une formation en ligne à l'intention des évaluateurs nationaux et des partenaires de formation stratégiques est notamment prévue, quand cela est possible. La validation incombe au Bureau et le recours à un tiers permet de garantir que le processus est aussi objectif que possible dans les conditions actuelles. Sur la base de l'expérience acquise durant cette phase, de nouveaux modules de formation normalisée sont mis au point à l'intention des évaluateurs nationaux. La Division de la police procède à l'évaluation et à l'inspection avant déploiement de toutes les nouvelles unités de

Par. dans  
A/74/19

police constituées et de celles s'apprêtant à prendre la relève, conformément aux instructions permanentes relatives à l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités de police constituées appelées à servir dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies (réf. 2017.09, en cours de révision). Toutes les unités de police constituées doivent satisfaire aux normes de capacité opérationnelle requises pour pouvoir servir dans les opérations de paix, qui sont définies dans le politique (révisée) sur les unités de police constituées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (réf. 2016.10, en cours de révision) et dans les autres textes applicables. Ces normes énumèrent les exigences applicables aux unités en général et celles propres à telle ou telle unité. Elles touchent à l'état de préparation opérationnelle et visent à vérifier que l'unité concernée est bien dotée de toutes les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de la mission (éléments de commandement, compétences en matière de tir et de conduite et compétences linguistiques). Ne peuvent être déployées dans les opérations de paix que les unités de police constituées qui ont été pleinement évaluées et qui satisfont à la fois aux exigences applicables à toutes les unités et à celles qui les concernent directement.

142 Les violations des accords sur le statut des forces continuent d'entraver la bonne exécution des mandats. Au total, 84 violations d'accords et actes hostiles envers les contingents des Nations Unies ont été déplorés au cours des sept premiers mois de 2020, contre 213 en 2019. Sachant que les contingents se sont nettement moins déplacés cette année en raison de la COVID-19, ces chiffres sont préoccupants et l'exécution des mandats est gravement entravée. Le Secrétariat s'emploie actuellement à mettre en place un projet visant à consigner systématiquement toute violation d'accords sur le statut des forces, comme le lui ont demandé le Comité spécial et le Conseil de sécurité.

143 Compte tenu des restrictions imposées sur les vols aériens à cause de la COVID-19, le Département de l'appui opérationnel a aidé les missions sur le terrain à rapatrier les dépouilles des soldates et soldats de la paix décédés. Le Département traite immédiatement chaque dossier dès réception de la notification officielle du décès. Il prend contact avec la mission permanente concernée afin de faire approuver le rapatriement sous deux à cinq jours. Sur le terrain, les missions ont quant à elles communiqué dans les temps toute la documentation nécessaire au pays hôte. Sur le plan financier, le Département et les missions sont tenus de choisir le moyen aérien le plus économique, y compris parmi ceux prévus dans les lettres d'attribution signées avec les États Membres. Les moyens aériens des Nations Unies, les vols de relève des contingents et les vols commerciaux ne sont utilisés qu'en dernier recours. Au total, 95 % des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité ont été traitées dans les 90 jours suivant la réception des dossiers complets et de toute la documentation requise. Sont exclues de ces chiffres les demandes liées à des cas de troubles post-traumatiques qui ont fait l'objet d'un examen mené par un spécialiste.

144 En décembre 2019, le Secrétariat a informé le Comité spécial des dernières évolutions concernant l'application de la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix, en particulier de l'élaboration de deux documents d'orientation importants : a) les directives sur l'acquisition d'informations auprès de sources humaines aux fins du renseignement dans le cadre du maintien de la paix (« Acquisition of information from human sources for peacekeeping-intelligence ») ; b) les directives sur l'échange de renseignements/renseignements sur le maintien de la paix avec des entités ne relevant pas de l'ONU ou des missions (« Exchange of intelligence/peacekeeping-intelligence with non-UN and non-mission entities »). Depuis lors, les premières ont été approuvées et envoyées au Comité en août 2020. Le manuel à l'usage du personnel chargé de la collecte du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans le cadre du maintien de la paix a également été adopté. D'autres documents d'orientation seront bientôt prêts, notamment les directives sur les sources ouvertes de renseignement aux fins du maintien de la paix et les manuels du cadre d'orientation stratégique pour l'action policière internationale relatifs au renseignement criminel et aux activités de police fondées sur le renseignement.

Par. dans  
A/74/19

145 Compte tenu des restrictions imposées par le pays hôte, certaines missions, notamment la MINUSS, ne sont pas en mesure de faire usage de leur pleine capacité opérationnelle. Conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix », les missions continuent de s'attacher en priorité à garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies. Au total, 87 atteintes à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies ont été enregistrées en avril, mai et juin, ce qui correspond à une baisse de 49 % par rapport à la période précédente, qui allait de janvier à mars. La Division de la police, agissant en collaboration avec les composantes Police, procède en permanence à l'évaluation des risques, y compris avec le Bureau des affaires militaires et le Département de la sûreté et de la sécurité, dans le cadre de la planification stratégique, opérationnelle et tactique.

147 L'ONU collabore avec les États Membres pour faire en sorte qu'il existe des hôpitaux de niveaux 1, 2, 2+ et 3 dont les équipes comportent plusieurs membres à même de dispenser aux femmes membres du personnel de maintien de la paix les services et les médicaments nécessaires pour traiter les maux typiquement féminins.

153 Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies couvre tous les organismes du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations internationales qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU à des fins de sécurité. Il a vocation à garantir la sûreté et la sécurité du personnel, des installations et des biens des entités concernées. Conformément à la politique de sécurité applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, on entend par « personnel des Nations Unies » tous les membres du personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé à titre individuel dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres agents sous contrat direct avec un organisme des Nations Unies. Sont exclus les militaires des contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent. En conséquence, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police s'emploient à mettre au point à l'usage de ces derniers un document d'orientation globale sur les questions relatives à la protection de la force, sur les responsabilités, la planification et les procédures en la matière et sur l'exécution du mandat s'y rapportant, afin de limiter au minimum les pertes en hommes et matériel des Nations Unies, garantir autant que possible la sûreté et la sécurité du personnel du maintien de la paix et assurer le plus haut degré d'efficacité opérationnelle.

## **IX. Les femmes et la paix et la sécurité**

160 Les missions de maintien de la paix ont continué de s'associer à des femmes d'influence et des réseaux de femmes pour faire en sorte que les femmes participent pleinement et véritablement aux processus de paix et aux processus politiques, à la protection et aux dispositifs locaux de règlement des conflits et contribuent à pérenniser la paix. Au Mali, par exemple, agissant en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Union européenne, la MINUSMA a appuyé la tenue d'un forum de haut niveau en janvier 2020, qui réunissait les signataires à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. À l'issue de la réunion, l'engagement a été pris de faire passer de 3 % à 30 % le pourcentage de femmes siégeant au Comité de suivi de l'accord. En 2019, le pourcentage de femmes représentées dans les dispositifs officiels d'application et de suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est passé à 23 % à l'échelon local et à 17 % à l'échelon national, et ce sont les comités nationaux sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réforme du secteur de la sécurité qui comptent le plus de femmes parmi leurs membres. Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué de renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits : 29 % des personnes ayant pris part aux pourparlers de paix locaux étaient des femmes. Au Soudan, la MINUAD a concouru à la création de la plateforme des femmes du Darfour, qui vise à promouvoir la participation des Darfouriennes au processus de paix et à la transition politique. Les missions continuent d'intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble de

Par. dans  
A/74/19

leurs fonctions. Par exemple, la MINUSS a apporté un appui stratégique et contribué au renforcement des capacités des institutions nationales de justice afin qu'elles soient mieux en mesure d'enquêter sur les faits de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées au conflit et de poursuivre et juger les auteurs de ces actes. La Mission a également contribué à mettre en place des audiences foraines dans des zones reculées du Soudan du Sud qui n'ont pas pleinement accès aux institutions judiciaires. Plus de 260 affaires ont ainsi pu être traitées et ont donné lieu à 136 condamnations. Tous contextes de maintien de la paix confondus, 36 % des personnes ayant bénéficié des projets de lutte contre la violence locale en 2019-2020 étaient des femmes.

161 Des efforts ciblés visant à accroître la représentation des femmes sur le terrain sont en cours. Une version révisée de l'instruction administrative sur les mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes (ST/AI/2020/5) a notamment été publiée. D'autres efforts sont faits pour favoriser le recrutement, la sélection et la rétention de femmes sur le terrain, y compris en faisant en sorte que les listes de candidates et candidats présélectionnés soient plus équilibrées et comptent davantage de candidates qualifiées et que les prochains départs à la retraite soient l'occasion d'assurer une plus grande parité entre les sexes.

S'agissant du personnel en tenue, la mise en œuvre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 a conduit à une augmentation du nombre de femmes membres du personnel militaire, policier, judiciaire et pénitentiaire. En outre, des femmes ont été nommées à des postes militaires et policiers de haut niveau dans les missions de maintien de la paix : une commandante de la force (UNFICYP) et deux commandantes adjointes de la force (Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), trois chefs de la composante Police (MINUSS, UNISFA et UNFICYP) et deux chefs adjointes de la police (MINUSMA et MONUSCO).

Le Secrétariat soutient la nomination de femmes qualifiées à des postes de haut niveau dans les missions et engage constamment les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à agir en ce sens.

Initiative essentielle à cet égard, le deuxième appel à candidatures pour les postes génériques de chef et de chef adjoint de la mission visait à diversifier le vivier de candidats à ces postes et à accroître le nombre de candidates, afin que les femmes soient mieux représentées dans les postes de haut niveau et que la représentation géographique soit plus équitable. Les candidatures admissibles ont été examinées. Les personnes qui satisfaisaient aux critères fixés (44 % de femmes) ont été inscrites sur la listes des candidates et candidats potentiels à ces postes. Afin de favoriser une plus grande représentation des femmes à tous les niveaux, les candidates dont le profil correspondait davantage à des postes de direction ont été orientées vers la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à de tels postes. En janvier 2020, un appel à candidatures et une campagne de recrutement ciblés ont permis de repérer des candidates à des postes de classes P-5 à D-2 et de les intégrer dans la filière. Il s'agissait du troisième exercice du genre. Ainsi ont pu être ajoutées à la filière 39 nouvelles candidates, portant désormais à 260 le nombre total de candidates prêtes à occuper des postes civils de haut niveau dans les opérations de maintien de la paix.

163 Le Département des opérations de paix collabore avec la Section du soutien génie du Département de l'appui opérationnel sur le projet relatif aux installations et infrastructures des missions entrepris dans le cadre de l'initiative Elsie. L'objectif du projet est de mieux aménager les camps et d'améliorer les locaux d'hébergement, les sanitaires, les espaces de détente et d'autres éléments pour favoriser la participation et la rétention des femmes dans les missions, renforcer globalement la sûreté et la sécurité du personnel et contribuer à l'amélioration globale des installations sur le terrain.

Par. dans  
A/74/19

Par exemple, la Division de la police se coordonne avec le Département de l'appui opérationnel sur l'aménagement du camp d'une unité de police constituée devant accueillir 200 officiers, dont une section entière de policières, pour ajuster les conditions d'hébergement, les aspects logistiques, la sécurité et les conditions de vie à leurs besoins.

En outre, il est demandé dans le manuel des Nations Unies relatif à la constitution et au déploiement des unités militaires et de police des opérations de maintien de la paix que les pays fournisseurs tiennent compte de la capacité d'absorption de la mission, y compris des facteurs suivants : infrastructures disponibles, intégration des questions de genre lors de la conception du camp (notamment pour ce qui est de la taille et de la configuration), disponibilité d'installations sanitaires et d'hébergements adaptés, fourniture en eau, carburant et rations, hébergement dans la zone d'opérations et besoins immédiats de la mission.

165

Le Bureau des affaires militaires a travaillé avec les pays fournisseurs de contingents pour faire en sorte d'accroître le nombre de femmes déployées. Au cours des derniers mois, on a constaté une augmentation de près de deux points de pourcentage du nombre de femmes occupant des postes d'officières d'état-major et d'observatrices militaires (16,7 % en décembre 2019 contre 18,1 % en juillet 2020), et une augmentation de 0,2 point de pourcentage du nombre de femmes dans les contingents constitués (4,7 % en décembre 2019 contre 4,9 % en juillet 2020). La situation dans les contingents constitués – essentiellement des bataillons d'infanterie dans lesquels les femmes sont traditionnellement peu représentées – continue de s'améliorer, quoique modestement. En revanche, le nombre de femmes militaires déployées à divers postes a bien augmenté et le Bureau a atteint l'objectif qu'il s'était fixé à cet égard pour 2020. Bien que trois postes de haut niveau (commandante de la force et commandantes adjointes de la force) soient occupés par des femmes, le Bureau continue d'engager les pays fournisseurs de contingents à nommer des femmes qualifiées aux postes de haut niveau. Le Bureau et le Service intégré de formation étudient la possibilité de mettre au point et d'organiser une formation à l'intention des conseillères et conseillers militaires pour les questions de genre et de protection et des coordonnateurs et coordonnatrices des questions de genre. Cela permettrait de renforcer la fonction de conseiller militaire pour les questions de genre et de protection au Siège et dans toutes les missions et de perfectionner la planification et la mise en œuvre des initiatives liées aux questions de genre. L'ONU consulte les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour fixer avec eux le calendrier de déploiement, qui est établi par le Bureau, la Division de la police, la mission et l'équipe opérationnelle intégrée, en pleine coordination avec le Département de l'appui opérationnel. Il importe qu'il soit tenu compte dans les plans de déploiement de la capacité d'absorption de la mission, y compris des facteurs suivants : infrastructures disponibles, intégration des questions de genre lors de la conception du camp (notamment pour ce qui est de la taille et de la configuration), disponibilité d'installations sanitaires et d'hébergements adaptés, fourniture en eau, carburant et rations, hébergement dans la zone d'opérations et besoins immédiats de la mission.